



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.

M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.

Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.

Rapport N° 27
PROJETS INNOVANTS : JARDINS ET ESPACES PARTAGES

Dans le cadre des Projets innovants, la Ville a mis en place une enveloppe destinée à l'attribution de subventions aux associations dont l'objet est de créer et de développer des espaces ou lieux d'échanges, de partages et de rencontre entre les habitants et de les rassembler autour d'une activité commune et partagée.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'aide financière accordée à l'association ci-après, pour un montant de 2 000 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée.

L'AMINISTRATIF

La ville a mis à disposition du collectif PARCC OASIS, représenté par l'association L'Ami'nistratif, une friche industrielle sur le Quartier Saint-Jean, entre les rues Pré la Reine et Chappes, ouverte au public.

C'est un espace de rencontre et d'expression pour « construire ensemble », un carrefour d'idées pour développer le partage et le faire ensemble.

Depuis son ouverture, différents ateliers ont été mis en place : défrichage, recensement et sauvegarde des végétaux présents sur le terrain, création d'un jardin partagé en « trou de serrure », fabrication de nichoirs, rencontre inter-associative, ...

Le premier bâtiment auto-construit étant en cours de finition, l'association souhaite mettre en place plusieurs chantiers participatifs répartis sur l'ensemble de l'année et organisés de manière coopérative par le collectif autogéré du PARCC OASIS. Ils ont pour but de finaliser plusieurs éco-constructions, éco-aménagements ; d'enseigner un vivre ensemble responsable (emprunte carbone faible) ; de faire découvrir et de former à des savoirs-faire et d'apprendre des savoirs être autour de l'organisation d'un tiers lieu.

| | |
|-------------------------------|----------|
| Coût du projet : | 17 741 € |
| Subvention accordée en 2019 : | 0 € |
| Subvention sollicitée : | 2 000 € |
| Subvention proposée : | 2 000 € |

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 FEV. 2020

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Bohel

Philippe BOHELAY

